

Décision n°DEC2023-18A

Retire et remplace la DEC n°2023-18 pour erreur matérielle

**DECISION DE VENTE DE TENTES DE RECEPTION DE PLEIN AIR A DESTINATION DE LA
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU.**

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €* ».

Considérant les besoins récurrents d'emprunts de tentes de réception de plein air de la commune de Saint-Hilaire-Le-Château,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de renouveler son stock de structures mises à disposition des communes et associations du territoire pour l'organisation d'évènements,

Monsieur le Président,

- Décide de fixer le prix de vente d'une tente d'occasion à hauteur de 500,00 € TTC,
- Décide de vendre deux tentes d'occasion à la commune de Saint-Hilaire-Le-Château pour la somme de 1 000 € TTC.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 13/10/2023

Le Président
Sylvain GAUDY

